

PMA et clause de conscience

Position de Conseil de l'Ordre des Médecins ...

19 septembre 2018

Les responsables du CNOM auditionnés à l'Assemblée Nationale, le 19 septembre, par la Commission sur la révision de la loi relative à la bioéthique.

- Le docteur Jean-Marie Faroudja, président de la section éthique et déontologie a déclaré ne pas s'opposer à l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes. « *Le rôle des médecins est d'apaiser les souffrances, qu'elles soient physiques ou psychologiques.*
- *Or, le désir d'enfant est une souffrance et le médecin est là pour l'entendre (...) Si la société veut une AMP élargie, nous estimons que c'est à elle de trancher »*

Position de l'Académie de Médecine (Juillet 2018)

- **Rapport au Comité Consultatif National d'Ethique**

- « l'intérêt supérieur de l'enfant »**

- « L'assistance médicale à la procréation avec donneur prive volontairement l'enfant de la relation structurante avec deux adultes de sexe différent. »*

Le Comité Consultatif National d'Ethique.

. Le CCNE est composé de :

- **1 Président** nommé par le Président de la République
(*Pr JF. DELFRAISSY*)

39 membres nommés pour 4 ans

- 5 personnalités désignées par le Président de la République appartenant aux « principales **familles philosophiques** et spirituelles »
- 19 personnalités choisies pour « leur compétence et leur intérêt pour les **problèmes éthiques** »
- 15 personnalités appartenant au « **secteur de la recherche** » (Inserm, CNRS, Institut Pasteur...)

1 secrétaire Général qui coordonne les travaux

Clause de Conscience

- Bertrand Galichon,
- président du [Centre catholique des médecins français](#) voit une « *remise en cause fondamentale de la place des soignants dans la société. (...)* »
- *Allons-nous vers un horizon où les médecins seront simplement tenus de répondre aux demandes de la société sans pouvoir réfléchir sur leur fonction première ? »*

Intervention d'Isabelle Gautier

(*conseiller suppléant CROM*)

LETTRE OUVERTE AU CNOM

L'Association Française des Femmes Médecins souhaite interroger le Conseil National de l'Ordre de Médecins sur son annonce, concernant sa position favorable à l'élargissement de PMA à toutes les femmes, hors problème médical avéré d'infertilité.

L'annonce, dont les médias ont eu la primeur ce jour aux matines, est saisissante.

Le président de la commission d'éthique du CNOM sera entendu cette après midi par la mission d'information parlementaire sur la révision de la loi de bioéthique.

L'AFFM estime que « ne pas s'opposer à la PMA » ouvrirait une voie royale à la GPA et aux dérives liées aux exigences sociétales.

Quelle concertation sur une question aussi grave?

A notre connaissance, la question de la PMA n'a pas fait l'objet de concertation avec les Ordres départementaux et régionaux ni d'un audit auprès des médecins.

L'AFFM s'étonne que la prise de position ordinaire annoncée aux médias précède l'assemblée générale ordinaire et n'a fait l'objet d'aucune communication préalable aux médecins.

La pétition de 1700 médecins sur la banalisation de l'AMP a obtenu l'audience d'un pétard mouillé et le silence ordinal.

L'Ordre sort soudainement de son mutisme

Questions soulevées :

- 1- **Le CNOM s'exprime au nom de l'Institution Ordinale** mais un référendum n'était-il pas justifié sur une question aussi grave
- 2- pourquoi le CNOM ne tient-il compte que de la « souffrance liée au désir d'enfant » et pas de l'enfant à naître de cet union ?
- 3- pourquoi supprimer la clause de conscience ? *(La clause de conscience, c'est, pour le médecin, le droit de refuser la réalisation d'un acte médical pourtant autorisé par la loi mais qu'il estimerait contraire à ses propres convictions personnelles, professionnelles ou éthiques)*